



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

24 mars 2021

L'AMF participe à la Semaine de l'épargne salariale

Partenaire de cet événement de Place depuis son lancement en 2017, l'Autorité des marchés financiers publie un guide pédagogique de l'épargne salariale et organise un webinaire jeudi 25 mars à destination du grand public.

La Semaine de l'épargne salariale, qui se tient cette année du 22 au 26 mars, en parallèle de la Semaine de l'éducation financière, a pour objectif d'informer de manière objective et pratique salariés et chefs d'entreprise sur ces dispositifs d'épargne de moyen et de long terme.

Dans ce cadre, l'AMF publie un guide pédagogique de l'épargne salariale, conçu avec La Finance pour tous, qui détaille les principales caractéristiques des différents plans (PEE, Perco, PER collectif) et les mécanismes tels que la participation, l'intéressement et l'abondement. Ce guide vise à aider les épargnants à profiter au mieux de ces dispositifs et à procéder aux bons choix en fonction de leurs objectifs et de leur horizon d'investissement.

L'AMF organise jeudi 25 mars un webinaire gratuit et ouvert à tous intitulé « comment gérer et profiter de son épargne salariale dans un contexte incertain. » Cette conférence en ligne, à laquelle il faut s'inscrire au préalable afin de pouvoir y assister, abordera les questions pratiques de l'épargne salariale, à un moment où les primes d'intéressement et de participation sont attendues en baisse, du fait des difficultés économiques liées à la crise sanitaire.

En savoir plus

👉 Guide pédagogique de l'épargne salariale

Webinaire « Comment gérer et profiter de son épargne salariale dans un contexte incertain » (inscription préalable obligatoire)

👉 Site de la Semaine de l'épargne salariale

Mots clés

EPARGNE DE LONG TERME

SUR LE MÊME THÈME

📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS

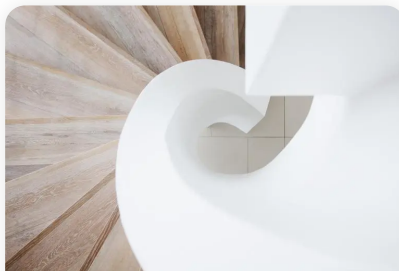


ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

27 octobre 2023

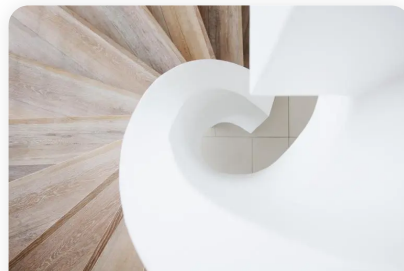
Observatoire de l'épargne



ARTICLE BIEN INVESTIR

19 octobre 2023

Bien diversifier son épargne pour atteindre ses objectifs



ARTICLE BIEN INVESTIR

19 octobre 2023

Placements : qu'est-ce qu'une diversification adéquate ?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02